

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
Rue Pierre et Marie Curie**

LE MAIRE DE MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le plan VIGIPIRATE,

CONSIDERANT que le Centre d'Incendie et de Secours de Monteux souhaite organiser des manœuvres secours à victime sur la voie publique,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des participants à cette manifestation et des usagers de la voie publique il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement sur une partie du boulevard Belle Croix,

ARRÊTE

Article 1 :

Le Centre d'Incendie et de Secours de Monteux, représenté par l'Adjudant-Chef Frédéric Manchon, est autorisé à occuper le domaine public, à savoir la rue Pierre et Marie Curie les 2 et 12 octobre 2023 de 17h à 21h.

Au moment des manœuvres, la circulation sera temporairement interrompue par les sapeurs-pompiers qui devront en informer les riverains concernés.

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision de l'autorité territoriale, soit à compter de la date implicite de rejet de réclamation.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Monteux, Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, Madame le Commissaire chef de la circonscription de Police Nationale de Carpentras-Monteux, Madame le Chef de la Police Municipale de Monteux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et dont un exemplaire leur sera transmis.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le : 28/09/2023

Notifié le :

Monteux, le 25 septembre 2023

Christian GROS



Maire de MONTEUX